



30-8-2010: Conférence de presse du comité rouge-vert-centre „Non au démantèlement de l'assurance-chômage (LACI)“

La négligence coupable d'assainir de manière efficiente la dette de l'assurance-chômage empêchera d'investir durant de nombreuses années

Marie-Thérèse Weber-Gobet, conseillère nationale PCS/FR

Thèse 1

Un assainissement sérieux des dettes ne dure pas 18 ans!

Il est grand temps d'assainir l'assurance-chômage (AC) conformément aux besoins et de manière durable. A l'évidence, de telles erreurs que celles commises par M. le conseiller fédéral Couchepin en matière d'assurance-maladie ne doivent pas se reproduire. En effet, M. Couchepin n'a pas fixé les primes conformément aux besoins ; bien au contraire, par sa politique d'utilisation des réserves des caisses-maladie il les a maintenues artificiellement basses. La conséquence de cette politique est qu'aujourd'hui les assurés doivent payer leur écot en refinançant les caisses par de massives augmentations de primes. Le même scénario menace de se reproduire si la révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) est acceptée.

Pour quelles raisons? Les dettes de l'AC atteindront env. 8 Mrd à la fin 2010. Ce fort endettement est la conséquence d'une politique financière erronée et d'une crise financière provoquée par les banques. Selon le modèle de financement proposé dans la 4e révision de la LACI l'assainissement devrait durer 18 ans soit jusqu'en 2029. Quel hypothèque pour nos futures générations! Un tel objectif qualifié „assainissement garanti“ n'est qu'une pure illusion car cet objectif ne peut absolument pas être atteint. Les conséquences seront catastrophiques: si nous avons une nouvelle récession économique dans trois voire quatre ans ou plus tard, nous serions toujours assis sur une montagne de dettes ce qui impliquerait une nouvelle augmentation des cotisations et vraisemblablement de nouvelles réductions des prestations au détriment des employé-e-s. L'AC subirait ainsi un nouveau démantèlement. Ce serait absolument insupportable pour les personnes concernées et par conséquent cette révision est inacceptable.

***En résumé:** toutes les travailleuses et tous les travailleurs qui prêtent une oreille attentive aux arguments en faveur de la révision prennent le risque de passer demain deux fois à la caisse soit lorsque qu'une nouvelle augmentation des cotisations sera inéluctable cumulée avec une nouvelle réduction des prestations.*

Thèse 2

Une autre politique financière, plus efficiente est possible!

Après la crise du marché du travail des années 90, la dette qui s'élevait à 8.8 milliards de francs a été remboursée en quatre ans grâce à des cotisations de salaire plus élevées. Même la loi actuelle permet un remboursement plus rapide. Dès que la dette de l'AC atteint 2.5% de la somme des salaires soumis à cotisation, – et ceci est le cas cette année – le Conseil fédéral peut augmenter le taux de cotisation de 0.5% au maximum (1'150 mios de francs de recettes supplémentaires) et introduire le pour cent de solidarité (160 mios de francs). Bien que cet article dit conjoncturel n'ait encore jamais été utilisé, le Parlement a affaibli cet instrument.

Une autre mesure pour assurer un financement durable consiste à supprimer le plafonnement des cotisations. Aujourd'hui plus le salaire est élevé, moins on cotise à l'AC. En effet, pour les salaires jusqu'à 126 000 francs de revenu: la future cotisation sera de 2,2% du salaire. Ensuite, entre 126 000 et 315 000 francs, on ne cotise plus qu'à raison de 1%. Et carrément plus du tout pour la part de revenu au-delà de 315 000 francs. Ce qui veut dire que quelqu'un qui gagne 500 000 francs va cotiser proportionnellement moitié moins par rapport à la très grande majorité des travailleurs (salaire normal). Avec un million de salaire, on cotise même 4 fois moins!

***En résumé:** la version actuelle de la LACI offre plus de moyens financiers pour assainir la dette de l'assurance-chômage que le projet peu sérieux de la révision soumise au peuple.*

Thèse 3

Notre évolution démographique provoquera une pénurie de main-d'œuvre. Il est dès lors indispensable d'investir dans des mesures de qualification .

Un grand nombre d'entreprises suisses ont déjà aujourd'hui de la peine à recruter du personnel qualifié; cette difficulté s'intensifiera au cours de la prochaine décennie en raison de l'évolution démographique notamment du vieillissement de la population. Aujourd'hui, comme d'ailleurs dans le passé, la Suisse mise sur le personnel étranger pour remédier au manque de forces de travail sur le marché indigène. Actuellement, la population active sur le marché du travail suisse est de 4,23 mios personnes. Environ un quart, soit 927 000 personnes, sont des étrangers établis en Suisse dont 85% proviennent des pays de l'Union européenne. Pourtant ces pays connaîtront aussi les effets du vieillissement de la population et ne seront dès lors plus un réservoir de main-d'œuvre suffisant pour assurer à la Suisse de manière durable des travailleuses et des travailleurs indispensables.

Une possibilité d'assouplir les effets du vieillissement de la population est de mieux former les personnes au chômage dont les qualifications professionnelles sont insuffisantes pour les rendre aptes au placement dans le marché du travail. Selon les informations du Seco, actuellement environ 50 000 personnes au chômage n'ont pas terminé leur formation professionnelle (fin juillet 2010, l'on recensait en Suisse 142'330 chômeurs et 205'604 personnes en quête d'emploi). Les compétences des demandeurs d'emploi doivent être améliorées ou, leur aptitude au placement doit être augmentée en les formant pour de nouvelles professions (p. ex. pour les domaines de la santé).

La mesure précitée apporterait une solution à deux problèmes: tout d'abord la pression du manque de personnel diminuerait puis l'aptitude au placement des chômeurs sur le premier marché du travail serait augmentée. Pour atteindre ces buts, il faut d'abord investir, ce qui n'est possible qu'avec une AC financièrement saine.

***En résumé:** le chômage actuel n'est pas le résultat d'un comportement fautif des chômeurs. La façon d'y remédier n'est pas le démantèlement de l'AC mais bien son utilisation aussi pour financer la formation continue. Sur le marché du travail il faut bien constater que, malgré un chômage important, la Suisse est contrainte de recruter une partie des travailleurs par l'immigration notamment dans le secteur de la santé.*

En conclusion:

La parti chrétien-social (PCS) appelle les citoyennes et citoyens suisses à déposer dans l'urne un NON convaincu à la révision de la LACI du fait que ...

- les générations futures de travailleurs ne devraient pas supporter les dettes qui résultent d'une mauvaise gestion;
- la caisse d'assurance-chômage doit être plus performante;
- qu'il est absolument nécessaire de favoriser la formation continue;
- il y a lieu d'exploiter le potentiel non utilisé de main-d'œuvre indigène avant de rechercher des travailleurs par le biais de l'immigration.

Pour de plus informations:

Marie-Thérèse Weber-Gobet, conseillère nationale PCS, tél. 079 508 72 94